Réseau thématique soutenu par le FRQS

Programme 1.1 — Soutien aux personnes nouvellement chercheuses 2023-2024

LETTRE D'INTENTION

Date limite de soumission de la lettre d'intention : 22 septembre 2023 à 16 h

Le programme s'adresse aux personnes nouvellement chercheuses dans le domaine de l'adaptation-réadaptation qui développeront des projets en collaboration avec des chercheuses et chercheurs établis.

L'objectif de ce programme est de soutenir des personnes nouvellement chercheuses, membres régulières du REPAR, dans des initiatives de recherche qui regroupent des chercheuses, des chercheurs et des cliniciennes, cliniciens du Québec, du Canada ou d'ailleurs, afin de leur permettre d'être plus compétitives et de favoriser leur succès aux concours nationaux réguliers. Ce programme vise donc à améliorer la compétitivité des personnes nouvellement chercheuses du REPAR et à **favoriser leur réseautage**.

Pour répondre à l'objectif du programme, le projet proposé doit être réalisé dans le cadre d'une approche de type « preuve de concept », c'est-à-dire que le projet de recherche doit permettre l'obtention de données (incluant les données sur les qualités métrologiques d'un test ou d'un outil de mesure) en vue d'une soumission prochaine à un concours régulier d'un organisme subventionnaire. La demande doit également démontrer une volonté de réseautage de la personne candidate axé sur son expertise et établissant un maillage avec d'autres chercheuses, chercheurs ou groupes de chercheuses et chercheurs.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE LA PERSONNE DEMANDEUSE PRINCIPALE :

1. Être une personne nouvellement chercheuse (« junior »), membre régulière du REPAR ayant moins de quatre (4) ans d'expérience depuis l'obtention de son statut de chercheuse ou chercheur (selon les statuts 1, 2, 3 ou 4a des FRQ : règles générales communes), excluant les congés parentaux.
2. Avoir une version à jour de son CV dans son profil de membre du REPAR. Seul un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSH ou CRSNG est accepté.
3. N'avoir jamais obtenu de subvention du programme 1.1 (en cours ou terminée).
4. Ne pas avoir appliqué plus de deux (2) fois au programme 1.1.

5. Ne pas soumettre ou avoir soumis un projet à un autre programme du REPAR en tant que personne demandeuse principale pour la présente année de concours (2023-2024), sauf si la réponse de l'autre programme est déjà connue et que cette demande a été refusée.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE ET DU PROJET DE RECHERCHE PROPOSÉ[1] :

6. L'équipe de recherche compte au moins une personne membre régulière « senior » du REPAR. Il devrait être évident que l'implication de cette personne favorisera l'intégration de la personne demandeuse principale dans un réseau de chercheuses et chercheurs.

7. Le rôle de tous les membres de l'équipe doit être significatif pour la réalisation du projet et leur expertise doit compléter celle de la personne demandeuse principale et celle des autres membres de l'équipe.

8. Le projet proposé doit être une nouvelle initiative, sans financement actuel (subvention ou bourse), qui s'articule autour du programme de recherche de la personne demandeuse principale et non un renouvellement ou une continuation de projets en cours d'un(e) ou plusieurs membres de l'équipe de recherche. Les personnes nouvellement chercheuses qui bénéficient d'une subvention d'un organisme subventionnaire provincial ou national ou d'une bourse de carrière devront démontrer sans équivoque que le projet soumis rencontre un nouveau volet réseau (en établissant de nouvelles collaborations). Si nécessaire, le comité d'évaluation pourra demander des précisions sur la nouveauté du volet réseau.

9. Le centre de recherche de la personne demandeuse principale, son département universitaire ou toute autre entité doit s'engager à verser 20 % du financement du projet de recherche ; il est souhaité que ce montant ne provienne pas des fonds de démarrage de la personne nouvellement chercheuse.

AUTRES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

10. Les lettres suivantes doivent accompagner la lettre d'intention :

    - Lettre de la personne demandeuse principale définissant son rôle et sa contribution au projet. De plus, l'absence de chevauchement entre le projet soumis et d'autres projets, en cours ou non finalisés, ayant obtenu un financement antérieur d'un autre organisme subventionnaire ou d'autres projets connexes ou similaires subventionnés par le REPAR doit être démontrée clairement.

    - Lettre d'appui de la personne membre régulière senior du REPAR, confirmant la pertinence de son rôle pour la réalisation du projet, la complémentarité de son expertise avec celle de la personne demandeuse principale et de sa contribution dans le projet.

    - Lettre de soutien financier de son centre de recherche, de son département universitaire ou de toute autre entité s'engageant à verser 20 % du financement

[1] Chaque critère doit être précisé explicitement dans la lettre d'intention et la demande.

du projet (5000 $/25 000 $; il est souhaité que ce montant ne provienne pas des fonds de démarrage de la personne nouvellement chercheuse).

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA LETTRE D'INTENTION :

1. Faisabilité :

   1.1 Faisabilité du projet en fonction des ressources humaines, physiques et matérielles, de l'accessibilité des participant(e)s (recrutement), du montant, de l'échéancier et de la durée de la subvention.

   1.2 Prévisions budgétaires réalistes et ventilation budgétaire adéquate : le budget demandé est justifié pour que les activités proposées puissent être réalisées et permettre l'atteinte des objectifs.

2. Réseautage :

   2.1 Les ressources des différents milieux sont complémentaires pour la réalisation de la demande ; les membres de l'équipe possèdent les expertises scientifiques et cliniques complémentaires requises pour la réalisation du projet (méthodologies, domaines de recherche, etc.).

   2.2 Un fort degré de réseautage est présent, soit interinstitutionnel, multicentrique, interdisciplinaire ou intersectoriel. Le rôle et l'implication de chaque membre de l'équipe doivent être clairement présentés et justifiés, de même que la nature et le degré de réseautage (ex. : interinstitutionnel, multicentrique, interdisciplinaire ou intersectoriel). Les critères minimaux sont d'avoir des chercheuses et chercheurs provenant de trois institutions ou de deux centres ou de trois disciplines ou de deux secteurs.

   2.3 Création de nouvelles collaborations qui sont pertinentes et requises pour le projet. Note : le REPAR encourage l'intégration de cliniciennes ou cliniciens dans l'équipe de recherche.

3. Arrimage avec les objectifs du programme et les objectifs stratégiques du REPAR :

   3.1 Pertinence du projet par rapport à la mission et aux objectifs stratégiques du REPAR.

   3.2 Pertinence du projet par rapport aux objectifs du programme.

   3.3 Effet structurant du projet pour le REPAR : les liens du projet avec les objectifs stratégiques du REPAR sont clairement démontrés.

PRÉSENTATION DES LETTRES D'INTENTION :

Les lettres d'intention de ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR (soumission des demandes) en remplissant le formulaire du programme et en joignant :

- Un résumé de 200 mots (section « Description » du formulaire à remplir sur l'extranet du REPAR)

- Une page de présentation avec le titre du projet, les noms, les affiliations et le rôle (chercheur(-euse) senior, chercheur(-euse), étudiant(e), clinicien(ne), partenaire, etc.) des membres de l'équipe de recherche
- Une lettre d'intention** d'un maximum de **deux (2) pages** dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, et marges de 2,54 cm (1 po)
- Les lettres (point 10 des critères d'admissibilité) : 1) de la personne demandeuse principale, 2) de la personne chercheuse membre régulière senior et 3) de soutien financier du milieu d'accueil
- Une ventilation du budget et un échéancier (1,5 page maximum)

** La lettre d'intention doit présenter, de façon claire et explicite, les éléments suivants :

- Une description claire d'un ou plusieurs objectifs réalistes, de la population à l'étude (critères d'inclusion et d'exclusion), de la méthode proposée et du plan d'analyse.
- Une démonstration de la faisabilité du projet en fonction des ressources humaines, physiques et matérielles ainsi que de l'échéancier et du budget.
- La démonstration que l'équipe de recherche possède les compétences pour réaliser ou mener à bien le projet et la personne demandeuse principale fait preuve d'une volonté de réseautage axé sur son expertise et établissant un maillage avec d'autres chercheuses, chercheurs ou groupes de chercheuses et chercheurs.
- La description de l'arrimage du projet proposé avec les objectifs stratégiques du REPAR et la pertinence du projet par rapport aux objectifs du programme.
- Un résumé du plan de transfert et/ou d'appropriation des connaissances.

Les CV des membres de l'équipe, **membres du REPAR**, doivent **être joints à leur profil via l'extranet du REPAR**.

Seuls les CV des personnes membres invitées (non-membres du REPAR) doivent être téléchargés.

Pour les personnes chercheuses, seul un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSH ou CSRNG, est accepté.

Pour les partenaires, collaboratrices, collaborateurs, cliniciennes et cliniciens, une lettre les présentant et décrivant leur rôle et leur contribution au projet de recherche est requise (maximum d'une page).

MONTANT :

Le financement maximal du projet soumis est de 25 000 $, dont 20 000 $ alloué par le REPAR et 5 000 $ du milieu d'accueil de la personne nouvellement chercheuse.

Le projet devra être réalisé dans les 18 mois suivant le versement de la subvention **sans possibilité de prolongation.**

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES LETTRES D'INTENTION POUR L'ANNÉE 2023-2024 :

Les demandes doivent être soumises électroniquement sur l'extranet du REPAR (soumission en ligne) au plus tard le **22 septembre à 16 h.**

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR : repar@fmed.ulaval.ca.